

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2025-8

Objet : Affectation des résultats - Exercice
2024

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, à 18h20 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI OUHARZOUNE, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Pierre BASDEVANT représenté par Djamel ARICHI
Aurélien PERROT représenté par Alienor EBLING
Frederic REBOUL représenté par Sarith SA
Housseem DHAOUADI représenté par Jamal HRAIBA
Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY
Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD
Fouzi BENTALEB représenté par Said DSOULI
Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Abdelhay FARQANE
Maxime VELAY représenté par Gerard GIRARDON

Absents : Mme Florence BARONE, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Stéphane DREYFUS, Pierre-Jean TISSERAND, Nelly LOUIS, Jean-Baptiste GRENIER, Philippe FAUGÈRES, Nahida Aoustin, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2025-8

Objet : **Affectation des résultats - Exercice 2024**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31 ;

Vu la délibération n° 2024-28 du Conseil municipal du 2 avril 2024 adoptant le budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n° 2024-113 du Conseil municipal du 9 décembre 2024 adoptant la décision modificative n° 1 au budget primitif 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Économique, Urba, Travaux du 25 mars 2025 ;

Vu les délibérations n° 2025-xx et n° 2025-xx du Conseil municipal du 14 avril 2025 approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2024 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article unique : Après avoir constaté les résultats du budget lors de l'adoption du compte administratif 2024, décide de les affecter de la façon suivante :

- Compte R002 : 3 865 345,58 € en excédent de fonctionnement reporté,
- Compte 1068 : 5 576 374,56 € en excédent de fonctionnement capitalisé selon le détail joint en annexe.

Abstentions : Véronique BRUNATI – Annie LE HIR

Contre : Dalale BELHOUT – Anne CLERTÉ-DURAND – Josette GOMILA – Patrick LEBOUQCQ – Benoît CORDIN

Approuvé à la majorité de 30 voix pour, 5 voix contre, 2 abstention(s).

Pour extrait conforme,

17 AVR. 2025

Ali RABEH
Maire de Trappes

The image shows the official seal of the Municipality of Trappes, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE TRAPPES (78150)' and 'Commune de Trappes'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink.